N

République De Guinée

Abandon des Mutilations Génitales Féminines

GUIDE DE PRÊCHE & SERMON MODELE

Réalisé avec l'appui de :

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Le guide de prêche sur la question de l'excision

Ce guide de prêche n'est ni une prédication ni un sermon modèle figé. C'est un outil de conception d'un sermon ou de toute autre communication visant à utiliser l'argumentaire religieux ou une source de ce genre pour éclairer les parties prenantes sur la position de l'islam relative à l'excision d'une part et d'autre part, inviter à l'action commune en vue d'abandonner cette pratique et instaurer la solidarité dans ce sens.

En ce qui concerne le premier objectif, il se fonde sur la nécessité, pour le croyant, de connaître la prescription légale de tout acte avant de s'y engager. Comme le dit l'auteur d'al- Akhdâri, le musulman majeur (al-Mukallaf) ne doit rien faire sans connaître la prescription divine y afférent.

Pour le deuxième objectif, l'appel à l'action et à la solidarité.

Cet objectif découle des enseignements coraniques qui invitent à agir sachant qu'Allah est témoin ainsi que le Prophète et les croyants. « Œuvrez, Allah, son messager

et les croyants verront votre œuvre ». C'est aussi une réponse positive à l'exhortation du Prophète consistant à transformer le mal en bien par l'action et la communication.

Ce guide constitue un canevas pour l'élaboration d'un prêche sur le sujet et il n'est nullement un document contraignant. C'est seulement un spécimen qui peut servir d'inspirateur à qui le désire.

Le canevas comporte trois séquences :

1. **Une introduction pour camper le sujet sur l'historique de l'excision et sur ses pratiques actuelles.**

   a. *Définir succinctement l'excision*
   b. *La situer dans le temps et dans l'espace*
   c. *Parler de ses conséquences nuisibles et ses méfaits.*
   d. *Attirer l'attention sur l'intérêt que portent les religions révélées à tout ce qui touche à la vie, en mettant en relief l'attachement de l'islam aux principes appelés «al- kulliyât al-Khams » (cinq principes)*

2. **La position de l'islam sur la question,**

a. *L'islam accepte-t-il l'excision ou la réfute-t-il ?*
b. *Citer des exemples tirés du Fiqh (textes jurisprudentiels)*
c. *Citer des avis de jurisconsultes favorables à l'abandon de l'excision*
d. *Ajouter en plus à ces arguments les avis de la médecine pour montrer les risques qui justifient, sur le plan jurisprudentiel, son abandon*

3. L'appel à l'action et à la solidarité

e. *Exhorter ceux qui la pratiquent à l'abandon, en s'appuyant sur des arguments tirés des enseignements coraniques et de la Sunnah*
f. *Inviter les musulmans à la solidarité par l'application du principe qui invite à s'occuper des affaires des croyants.*

Le 1er khoutba

Louange à Allah, nous cherchons appui et nous nous repentons auprès de Lui, sollicitons sa guidance et sa protection contre nos propres maux et nos mauvaises actions. Celui qui est guidé par Allah est bien guidé et celui qui est égaré ne trouve point de guide. Nous attestons que notre seigneur Mouhamed est Son serviteur et son messager, que la paix et le salut soient sur lui, sur sa famille et ses compagnons et sur ceux qui ont suivi leurs pas dans la bienfaisance jusqu'au jour du jugement. Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Nous sommes aujourd'hui dans une époque où nous sommes devenus exposés au monde et les questions nous viennent de partout sans demander notre autorisation. Aujourd'hui, dans nos sociétés modernes, s'est répandu un problème aussi ancien que le monde mais qui est apparu sous une forme nouvelle dans notre quotidien. Il a des liens avec notre santé, notre vie et nos traditions. Notre religion en a parlé puisqu'on trouve des hadiths considérés comme faibles par nos savants et d'autres qui sont authentiques mais qui n'ont pas clairement parlé de la question. Nous allons les analyser en toute objectivité, de façon scientifique.

Il s'agit du phénomène de l'excision qui préoccupe le monde entier, particulièrement la société civile dans laquelle il y a des organisations musulmanes et d'autres non musulmans. Dans tous les cas, c'est une équation qui intègre les avis de la médecine, des spécialistes et des hommes d'expérience.

On ne trouve aucun texte relatif au phénomène de l'excision au sein du Coran. Quant à la Sunnah voici les hadiths qui traitent de la question :

Le premier hadith, c'est celui d'Oumou Atiyah, de Jâbir b. Zayd, c'est un hadith mawqoûf ; le prophète aurait dit à l'exciseuse : « Ô Oumou Atiyah, effleure et n'abuse pas cela est plus favorable au plaisir de la femme et plus agréable pour l'homme ».

Le khifâd, c'est l'excision des filles, al-Ishmam, c'est prendre un peu quant à al-Inhâk, c'est l'ablation. Ce hadith est célèbre sous le nom de hadith d'Oumou Atiya. Il est rapporté par al- Hâkim, al-Bayhaqî, et AbuDawud avec des mots similaires. Cependant, toutes les chaines de transmissions sont faibles comme le rapporte al-Hâfiz Zeinndine al-Irâqî dans son commentaire du livre Ihyâ 'Ulûm al-Dîn.

Le 2e hadith : « la circoncision est une sounna pour les hommes et une makrouma (honorabilité) pour les

femmes ». al-hâfiz al-‘Irâqî a écrit dans son commentaire du livre Ihyâ ‘Ulûm al-dîn qu’il est faible et il est suivi dans cette voie par al-Hâfiz ibn al-Barr et al-Bayhaqî.

Le 3e hadith : « lorsque les deux circoncisions se joignent le bain est obligatoire », c’est un hadith authentique rapporté par Mouslim. Cependant, il n’est pas clair. On ne s’y réfère pas comme preuve. Ici, « les deux circoncisions » entre dans le cadre d’une figure de style bien connue chez les arabes et consistant à appeler deux choses par la plus célèbre comme quand on dit les deux Omar ; Omar et Abubakr, les deux lunes : le soleil et la lune, les deux ‘ishâ : le crépuscule et le ‘ishâ, les deux Zuhr, le Zuhr et le ‘Açr, les deux mers : la mer (eau salée) et le fleuve (eau douce).

Le 4e hadith : cinq choses font partie de l’hygiène corporelle : la circoncision, couper les poils du pubis, couper les poils de moustache, tailler les ongles et raser les poils des aisselles »; c’est un hadith authentique mais il est spécifique aux hommes car la circoncision est pour les hommes alors que le khifâd (excision) est réservée aux femmes dans les coutumes de la législation. Ce hadith n’est pas un argument valable dans ce domaine. Les oulémas ont émis des points de vue divergents sur cette question.

Les shâfi'ites et ceux qui partagent leur point de vue prétendent que c'est une obligation pour les hommes et pour les femmes.

Les Mâlikites et ceux qui sont dans leur camp voient que c'est une sounna pour les hommes et une makrouma pour les filles. Chez eux, la makrouma est au niveau de ce qui est permis. Voilà en résumé le point de vue des oulémas sur la question.

Certains oulémas contemporains ont aussi émis des propos sur la question, on peut citer :

Sayyid Sâbiq, ce jurisconsulte bien connu qui déclare clairement qu'il n'est pas obligatoire chez la fille et le fait de ne pas le faire ne fait encourir aucun péché, rien n'est mentionné dans le livre d'Allah ni dans la sounna du Prophète qui pourrait confirmer qu'elle est une obligation . Et tout ce qui est attribué au Prophète sur la question a été déclaré faible par les oulémas et on ne peut guère s'y référer.

Le Cheikh ibn al-Mounzir, l'un des grands savants dans le domaine du Fiqh et du hadith, dans la doctrine Shâfi'ite dit : « il n'y a pas, sur la question de l'excision, un propos auquel on pourrait se référer valablement ni une sounna à suivre ».

Revenons à son histoire, elle est connue depuis l'époque qui a précédé celle des pharaons. Ces derniers l'ont connue et pratiquée et l'islam l'a trouvée chez les polythéistes qui la pratiquaient.

Concernant la circoncision des hommes, c'est une sounna de notre père Ibrahim qui s'est circoncis à l'âge de 80 ans comme le confirme la sounna. Et il est aussi confirmé que le prophète l'a fait faire à ses petits-fils Hassan et Housseyn alors qu'il n'est pas indiqué qu'il l'ait fait pour ses filles ni pour les filles des califes orthodoxes qu'il nous a demandés de suivre le chemin sur lequel il les a laissé.

Qu'Allah nous compte vous et nous parmi ceux qui s'agrippent à la sounna au moment de la détérioration de la oumma et parmi ceux qui entendent la parole et qui suivent le meilleur d'elle.

Le 2e khoutba

Louange à celui qui le mérite paix et salut sur son messager, sa famille et ses compagnons et sur ceux qui les suivent dans la bienfaisance jusqu'au jour du jugement. Sur ce :

Après avoir écouté les arguments de la jurisprudence et les avis des oulémas et des imams, notre religion et notre

Shari'a nous invitent à ce qui nous vivifie. Allah le Très Haut a dit : « ô vous les croyants, répondez à Allah et à son prophète quand il vous appelle à ce qui vous vivifie », Sourate Les butins, verset **23**. Il a dit aussi : « ne vous tuez pas vous-mêmes, Allah est miséricordieux à votre endroit et celui qui fait cela par adversité nous l'amènerons dans le feu et cela est facile pour Dieu », sourate les Femmes, versets **29/30**. Il a dit aussi : ne vous exposez pas par vos propres œuvres à la mort et faites le bien, Allah aime les bienfaiteurs », la Vache, verset 195.

Il est authentiquement rapporté par tous que le prophète Psl a dit : « ne pas léser et ne pas être lésé ». Il a dit aussi : « facilitez et ne rendez pas difficile, apporter la bonne nouvelle et ne pas faire décourager» et il a aussi confirmé venant de lui que « la fin du monde est plus supportable par Dieu que le fait de tuer un croyant ». Il a aussi dit : « le musulman est à l'aise au sein de sa religion tant qu'il n'aura pas commis un acte illicite ».

Dieu dit : « si vous êtes en divergence sur des questions référez-vous à Lui ». Il a dit aussi; «si vous ne vous entendez pas autour d'une question, référez-vous à Allah et à son prophète » (sourate les femmes verset 59).

Allah nous demande d'interroger les gens d'expérience et de spécialité sur les divergences et de nous référer à Allah et au Messager. Le très haut a dit : « interrogez les gens du rappel si vous ne connaissez pas », Les abeilles, verset 43.

Nous vous avons fait entendre les arguments de la jurisprudence islamique, le point de vue des fuqaha d'hier et d'aujourd'hui. En ce qui concerne le point de vue de la médecine, le voici, écoutez-le, comprenez-le et soyez-en conscients, transmettez-le car il arrive qu'un transmetteur soit plus éloquent que celui qui était présent.

Les médecins sont tous d'accord, musulmans comme non musulmans, sur la gravité de l'excision concernant la vie des filles dans le présent comme dans le futur, à cause des dommages graves qu'elle engendre sur le corps et l'esprit. On peut citer : les hémorragies, qui peuvent provoquer la mort, l'incontinence, et même la mort au moment de l'accouchement, etc. et cela suffit comme avertissement d'autant plus que nous n'y trouvons aucun avantage sur le plan de la sharî'a, ni sur le plan médical

qui pourrait motiver sa pratique. Il ne nous reste qu'à savoir que c'est une tradition dont les conséquences sont néfastes et dont les conséquences nuisibles sont claires. Il faut l'abandonner, s'en détourner pour toujours.

Quant à ceux qui le lient à la chasteté, eh bien ! Eh bien ! La chasteté s'opère et s'obtient par l'éducation islamique, l'éthique et l'éloignement de ce qui est équivoque et de ce qu'Allah a interdit.

Je dis ces propos et je demande à Allah de me pardonner ainsi que vous et l'ensemble des musulmans, invoquez son pardon. Il est Celui Qui pardonne, Le Miséricordieux. Que la paix et le salut soient sur le noble Prophète, sur sa famille et ses compagnons.

Que Dieu nous pardonne ainsi que tous les musulmans. Levez-vous pour la prière.

Ce document a été élaboré avec l'appui de la par des associations suivantes :

Mauritanie :

Forum de la pensée Islamique et du Dialogue des cultures

Guinée :

Secrétariat Général des affaires Religieuses, Ligue Islamique de la commune de Matam, Ligue communale de Mamou

Mali :

Réseau Islam Population et Développement

Sénégal :

Réseau Islam Population et Développement

Niger :

Comité Africain de Recherche sociales et du Dialogue intra et interreligieux

Burkina :

Réseau Burkinabé des Organisations Islamiques en Population et Développement